

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Société publique locale « La cuisine près de chez nous » - communication du rapport relatif à l'exercice 2021

Séance du 15 décembre 2022

Convocation du 9 décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par Mme Annie Bach,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
M. Théophile Touny par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2022

Objet : Société publique locale « La cuisine près de chez nous » - communication du rapport relatif à l'exercice 2021

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant ses représentants au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous »,

Vu les comptes de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » arrêtés au 31 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard)

DONNE ACTE aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » de la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2021.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

